

M le 24 8bre 1836 Mariage 32
 entre
 j-remi après avoir publié 3 dimanches de suites dans l'église de
 leblanc ste anne, à la messe paroissiale le bans du future mariag
 Jean Remi de jean Remi le blanc fils majeur de légitime mariage
 LeBlanc de joseph le blanc et de Rosalie miuce pere et mère
 et demeurant dans la paroisse de Ste anne d'une part
 Anne et d'anne Meruitte doucette fille majeure de légitime
 Henriette Mariage de francois doucette et d'anne le blanc père et
 Doucet mère demeurant dans cette paroisse dautre part.
 ne setent trouve aucune empechement et opposition, éexpte
 un double impechement de consanguinite au 3eme degrés depart
 et d'autre du quels ils ont été dispensés par l'autorité légitime
 après avoir observé toutes les formalités et regles établies par légglise
 Ctho. Ap. et Ro^m j'ai reçu leur consentement mutuel, et je
 leurs ai donné la Benediction nuptialle enprésence de
 leurs père et mère et de pierre doucette et de françois doucette
 tous ont declarés ne savoir signer
 f. amable prêtre mis AP

M le 24 8^{bre} 1836
 entre après avoir publié 3 dimanches de suit dans l'église
 mathruin de ste anne à la messe paroissiale les bans du future
 juliene mariage de Mathurin Doucette fils majeur de légitime
 doucette mariage d'augustin doucette et de marguerite le Blanc
 2 père et mère demeurants dans cette paroisse d'autre part
 et et de magdelaine miuce fille majeure de légitime
 Maglene mariage de Benjamin miuce et d'angélique oburd
 Mius père et mère demeurant dans cette paroisse s'autre part
 ne sétant trouve aucun empechement ou opposition a
 ce légitime mariage, excepté ~~celui de consa~~ un double
 empechement de consanguinité l'un au 3, et l'autre du 3
 au 4 du quels ils ont obtenu dispense après avoir abreuvé
 toutes les formalités et regles établies par l'église Catho. ou. et
 Ro. j'ai reçu leur mutuel consentment et je leur ai donné la
 benediction nuptialle enprésier de leur pere et mères et de pierre surette
**et de françois surette qui ont declarés ne savoir singé f. amable
 pretre mis AP**